

**MAIRIE de LA CELLETTE**

8 Rue de la Cascade
23350 LA CELLETTE
Tél : 05-55-80-62-97
mairie@lachellette23.fr



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 4 AVRIL 2025

(CGCT : art. L.2121-15)

Date de Convocation : 11/03/2025

Le Conseil Municipal de la commune de La CELLETTE, le 18 MARS à 19 h00, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Camille CARCAT, le Maire.

Présents : M. Camille CARCAT, M. Raymond CHAUMETTE, Mme Annie WYBRECHT, M. Jacques GADAIX, M. Michel LASSOUT, M. Francis CHOPINAUD, Mme France FORTANIER, Jean-Paul BIGNET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : M. Philippe BALLET, Mme Patricia DESSALLES.

Pouvoirs : Mme Patricia DESSALLES à Mme France FORTANIER.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, a fait procéder, en conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil

Secrétaire de séance : Mme Annie WYBRECHT est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2025.

Après lecture, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal 18 Mars est adopté à l'unanimité.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Absentions
10	8	1	8	9	9	0	0

ORDRE DU JOUR :

Dossier N°1 : Délibération 2025-011 portant sur l'approbation du CFU 2024 du Budget Principal

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la Cellette

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Ville de La Cellette ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
RESULTATS Reportés N-1		15 611.21		129 765.77		145 376.98
OPERATION DE L'EXERC.	238 291.52	302 493.33	111 093.40	166 950.59	349 384.92	469 443.92
RESULTAT Exercice N	0,00	64 201.81	0.00	55 857.19		120 059.00
TOTAUX	238 291.52	318 104.54	111 093.40	296 716.36	349 384.92	614 820.90
RESULTAT DE CLOTURE	0,00	79 813.02	0.00	185 622.96	0,00	265 435.98
RESTE A REALISER			46 515.76	48 595.85		



MAIRIE de LA CELLETTE

8 Rue de la Cascade
23350 LA CELLETTE
Tél : 05-55-80-62-97
mairie@lacellette23.fr



L'excédent de Fonctionnement de clôture au 31 décembre 2024 s'élève à 79 813.02€

L'excédent d'investissement de clôture est de 185 622.96€

Les restes à réaliser s'établissent à 46 515.76€ en dépenses et de 48 595.85€ en recettes

Hors de la présence de M. Camille CARCAT, Le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 de La Cellette
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Absentions
10	7	1	7	8	8	0	0

Dossier N°2 : Délibération 2025-012 portant sur l'affectation des résultats du CFU 2024 du Budget Principal.

Le Conseil Municipal après avoir adopté le CFU du Budget Principal de l'exercice 2024,

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou déficit	RECETTES ou excédent	DEPENSES ou déficit	RECETTES ou excédent	DEPENSES ou déficit	RECETTES ou excédent
RESULTATS REPORTES N-1	0,00	15 611,21		129 765,77	0,00	145 376,98
OPERATION DE L'EXERC. N	238 291,52	302 493,33	111 093,40	166 950,59	349 384,92	469 443,92
Résultat exercice N	0,00	64 201,81	0,00	55 857,19	0,00	120 059,00
TOTAUX (reports+opération exerc)	238 291,52	318 104,54	111 093,40	296 716,36	349 384,92	614 820,90
RESULTAT DE CLOTURE	0,00	79 813,02	0,00	185 622,96	0,00	265 435,98
INTEGRATION BA		30 293,17		75 590,58		105 883,75
Résultat Total de Clôture		110 106,19		261 213,54		371 319,73
BESOIN DE FINANCEMENT INVTS			0,00	au compte 001 (investissement) : déficit d'investissement reporté		
EXCEDENT DE FINANCEMENT INVTS			261 213,54	au compte 001 (investissement) : excédent d'investissement reporté		
RESTES A REALISER S/ INVTS			Dépenses	Recettes		
			46 515,76	48 595,85		
BESOIN DE FINANCEMENT (DES RESTES A REALISER)			0,00			
EXCEDENT DE FINANCEMENT			2 080,09			
BESOIN TOTAL DE FINANCEMENT			0,00			
EXCEDENT TOTAL DE FINANCEMENT			263 293,63			
			0,00			
					au compte 1068 (investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé	
RESULTAT CUMULE (reports+opération exerc.+RAR)			110 106,19			au compte 002 (fonctionnement) : excédent fonctionnement reporté

Considérant la dissolution du Budget Eau et l'Intégration des résultats au Budget Principal

Considérant l'excédent de Fonctionnement de 110 106.19€

Considérant L'excédent d'investissement de 261 213.54€

Considérant le Financement des restes à réaliser de 46 515.76€ en dépenses et de 48 595.85€ en recettes, soit un total excédent de financement de 263 293.63€

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

- **D'AFFECTER** la somme de 110 106.19 € au compte 002 (Fonctionnement) excédent de fonctionnement reporté.
- **D'AFFECTER** la somme de 261 213.54 € au compte 001 (Investissement) excédent d'investissement reporté.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Absentions
10	8	1	8	9	9	0	0

Dossier N°3 : Délibération 2025-013 portant sur le vote Du Budget Primitif du BP 2025.

Monsieur le Maire précise que dans la nomenclature M57, un dispositif est introduit portant sur la fongibilité. Il permet à l'assemblée délibérante d'autoriser M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section investissement et fonctionnement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Monsieur le Maire ensuite informe l'assemblée de ces mouvements de crédits lors de la séance suivante.



MAIRIE de LA CELLETTE

8 Rue de la Cascade
 23350 LA CELLETTE
 Tél : 05-55-80-62-97
 mairie@lacellette23.fr



Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2025, présenté à la commission finances le 10 mars 2025.
 Le Budget Total 2025 s'équilibrant en recettes et dépenses à la somme de 1 446 232.19€

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M57
 Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif 2025 de la commune de La Cellette pour l'exercice 2025,
 Au vu de la présentation globale du Budget,
 Monsieur le Maire propose d'adopter l'ensemble du Budget 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ARRETE** et **APPROUVE** le Budget Primitif 2025 comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	396 342.19	396 342.19
Investissement	1 049 890.00	1 049 890.00
Total	1 446 232.19	1 446 232.19

- **VOTE** le Budget 2025 au niveau Chapitre en section fonctionnement et Investissement.
- **AUTORISE M. LE** maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses de chaque section.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Absentions
10	8	1	8	9	9	0	0

Dossier N°4 : Délibération 2024-014 portant sur l'autorisation au Maire de signer le PV de mise à disposition des biens vers la nouvelle structure dans le cadre du transfert de la compétence eau.

M. le Maire rappelle que la commune à intégrer le SIAEP des Moutiers en mai 2024 dans le cadre de transfert de compétence et qu'après la fusion des SIAEP des Moutiers et Linard-Malval-Chéniers, c'est créer une nouvelle structure : le SIAEP Nord Creuse au 1^{er} Janvier 2025.

M. LE Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à cette intégration et à la clôture de notre budget eau, la commune doit mettre à disposition ses biens au SIAEP Nord Creuse dans le cadre du transfert de compétence.

M. LE Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de signer le procès-verbal de mise à disposition des biens vers le SIAEP dans le cadre du transfert de compétence Eau.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise M. le Maire** à signer le Procès-Verbal de mise à disposition des biens de la commune au SIAEP Nord Creuse et tous documents pour l'exécution de cette délibération.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Absentions
10	8	1	8	9	9	0	0

Questions Diverses :

Travaux : Les travaux pour l'auberge devraient commencer mi-septembre, début octobre. La commande publique n'est pas tenue d'être vu dossier en dessous 100.000€HT MAPA, Mais comme nous sollicitons des fonds européens, une mise en concurrence est souhaitable.

La route du Boueix va être faite avant l'été.

Fibre : La fibre est installée à la mairie, et à l'Espace Sainthorent, il reste juste à la salle des fêtes la mise en marche à faire ...

Commémoration B17 : 2 Personnes sont d'accord de venir pour une conférence le 14 août en soirée sur :

- La Mission des aviateurs post débarquement
- Les Camps de concentration.

**MAIRIE de LA CELLETTE**

8 Rue de la Cascade
23350 LA CELLETTE
Tél : 05-55-80-62-97
mairie@lacellette23.fr



Contrat EDF : pour la revente du surplus produit par les panneaux photovoltaïques, le contrat n'est pas encore signé mais sera pris en compte à partir de la validation par le Consuel.

Loi sur les Déserts Médicaux : Installation des médecins après décisions de l'ARS au moins pour les 2^{èmes} années

La vie de la Commune : Il faut que l'on trouve un compromis : les visiteurs trouvent La Cellette très agréable et bien entretenue donc il faut concilier avec le monde agricole pour la préservation de nos chemins. Nous avons dix fois plus de randonneurs que d'habitants. L'Auberge doit être maintenue, on va investir pour améliorer les conditions de travail. Elle mérite le soutien de toutes et tous. Les associations sont actives dans cette démarche d'accompagnement.

Raymond : Les clients sont satisfaits des repas.

Annie : Il va y avoir des expositions à l'épicerie du début juin à fin septembre.

Entretien des Captages : Cette année, nous allons encore le faire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

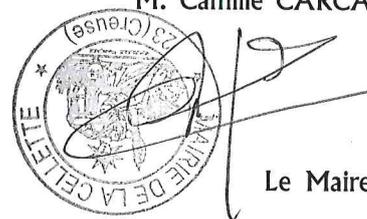
La CELLETTE, Le 4 avril 2025

Mme WYBRECHT Annie

La secrétaire de séance

Publié et affiché le 23/05/2025

M. Camille CARCAT



Le Maire